Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203137-20260616-202606011-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 11 juin 2026

Délibération du conseil municipal

Jeudi 18 juin 2026 – 20 heures

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALLENO Patrice, Maire.
PRESENTS : ALLENO Patrice, ORAIN Maxime, LAHAY Alexandra, BERTHELOT Yann, SOULAT Rémi, LE BOURDAIS Roselyne, CHELIN Valérie, BOURRIOUX Céline, BESNARD David, DANJON Frédérique, BALAVOINE Thierry,
SECRETAIRE DE SEANCE : LAHAY Alexandra

N°202606011 - Convention de mise à disposition d'une emprise communale pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité – Placis de la Porte aux Moines

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la demande présentée par Enedis en vue de l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité sur le placis de la Porte aux Moines ;

Considérant que le développement et la sécurisation du réseau public de distribution d'électricité nécessitent la création d'un nouveau poste de transformation sur le territoire communal ;

Considérant que l'emplacement retenu sur le placis de la Porte aux Moines répond aux contraintes techniques du projet et permet d'assurer la qualité de l'alimentation électrique des usagers ;

Considérant qu'il convient de formaliser les conditions d'occupation de cette emprise communale par la signature d'une convention de mise à disposition au profit du gestionnaire du réseau ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE à l'unanimité

D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition d'une emprise communale située sur le placis de la Porte aux Moines pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à cette opération.

Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 26 JUIN 2026
et de sa publication le 26 JUIN 2026
Le Maire,

MAIRIE DE ST-MARTIN-DES-PRES 22320